Fiche projet

Construction de maison

|  |  |
| --- | --- |
| **Démarches** | **✓** |
| **Terrain :**  |  |
| **Chercher un terrain** |[ ]
| **Demander un certificat d’urbanisme fournir :**  |[ ]
| * Une notice descriptive du projet précisant la destination, la nature et la superficie hors œuvre du futur bâtiment
 | [ ]  |
| * Un plan du terrain et un plan de situation du terrain dans la commune.
 |[ ]
| **Vérifier que le terrain est viabilisé, auprès de :** |[ ]
| * La Direction Départementale du Territoire (DDT) ou à la mairie ;
 |[ ]
| * Le fournisseur d’électricité ;
 |[ ]
| * Le fournisseur d’eau ;
 |[ ]
| * Le fournisseur de gaz ;
 |[ ]
| * Le fournisseur téléphonique ;
 |[ ]
| * Terrain constructible auprès de la mairie ou d’un géologue.
 |[ ]
| **Demande permis de construire à la mairie, fournir en 4 exemples : (vérifier auprès de votre mairie)** |[ ]
| * Le plan de situation du terrain ;
 |[ ]
| * Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier ;
 |[ ]
| * Le plan de coupe du terrain et de la construction ;
 |[ ]
| * La notice décrivant le terrain et présentant le projet ;
 |[ ]
| * Le plan des façades et des toitures ;
 |[ ]
| * 2 photos permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage.
 |[ ]
| **Recevoir l’arrêté autorisant le projet de construction**  |[ ]
| **Afficher un extrait de l’autorisation de construction, en mairie et sur le terrain. (Dans les 8 jours)** |[ ]
| **Faire une déclaration d’ouverture de chantier en 3 exemplaires** |[ ]
| **La construction :** |  |
| **Signer un contrat de construction** |[ ]
| **Faire une demande décennale à l’entreprise de construction** |[ ]
| **Souscrire une assurance dommage ouvrage (DO)** |[ ]
| **Pour l’aménagement extérieur, choisir les matériaux, le mode de chauffage et de climatisation, le type de toiture, …** |[ ]
| **Pour l’aménagement intérieur, choisir :** |[ ]
| * L’emplacement des fenêtres ;
 |[ ]
| * L'emplacement et le sens d'ouverture des portes ;
 |[ ]
| * L'emplacement des [prises](https://www.pratique.fr/interrupteurs-prises.html) électriques et des prises téléphoniques, des câbles, des interrupteurs ;
 |[ ]
| * L'emplacement des sources lumineuses ;
 |[ ]
| * La disposition des accessoires sanitaires et des éléments de cuisine (attention à la sécurité de l'installation électrique et aux distances d'utilisation).
 |[ ]
| **Après fin de chantier :** |  |
| **Signer le procès-verbal de livraison des travaux** |[ ]
| **Faire en 3 exemplaires une déclaration d’achèvement des travaux auprès de la mairie** |[ ]
| **Récupérer les certificats de garantie et les modes d’emplois des installations** |[ ]

**À savoir**

Une entreprise vous garantit vos travaux 10 ans avec la garantie décennale.

Demande de permis de construire : Nous vous conseillons de passer par un architecte qui établira tous les plans demander en mairie. Pour une meilleure rapidité et coordination penser à signer avec un maitre d’œuvre (généralement maçon ou Architect)

Vous pouvez bénéficier des aides de l’état pour la construction de votre habitation.

* Prêt à taux zéro,
* Bonus écologiques,
* Prêt action logement
* Aides des collectivités locales, …..).